

Concurrence: de quoi parlons-nous?

David Cayla

► **To cite this version:**

| David Cayla. Concurrence: de quoi parlons-nous?. 2020. hal-02538513

HAL Id: hal-02538513

<https://hal.univ-angers.fr/hal-02538513>

Preprint submitted on 9 Apr 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« Concurrence » de quoi parlons-nous ?

David CAYLA

Politique de concurrence et politique
industrielle - GREDEG

Nice - 14/10/2014

La concurrence : un concept ?

*« On ne répètera jamais assez que le concept de **concurrence parfaite** tient son caractère fondamental [...] dans la théorie économique à certains aspects de ses propriétés et non à une quelconque tendance des faits à s'y conformer ou à la “désirabilité” de l'état économique qu'il représenterait »*

Schumpeter (1934 « Robinson's Economics of Imperfect Competition »,
JPE, p. 249

La concurrence : une norme?

« La concurrence n'appartient à aucun camp. À condition qu'elle ne soit pas utilisée comme un but en soi mais utilisée comme un moyen au service de la croissance, de la création de richesse et de l'innovation. Instrument efficace pour la défense du pouvoir d'achat, elle doit permettre de redistribuer à tous les bénéfices d'une économie plus compétitive »

Bruno Lasserre, Président de l'Autorité de la concurrence

Deux approches théoriques

- Le **modèle SCP**: la concurrence « structure du marché » (modèle néoclassique)
 - Atomicité, homogénéité, transparence de l'information, libre entrée.
 - Le prix est déterminé par le marché, les producteurs adaptent leur production.
 - Hypothèse des rendements décroissants: en CPP, le prix est égal au coût marginal de production.
 - En cas de rendements d'échelle croissants il faut arbitrer entre intérêt des consommateurs et efficacité du marché (Williamson 1968).

Deux approches théoriques

- Le **modèle CSP**: la concurrence dynamique (modèle autrichien)
 - Les producteurs s'adaptent au marché via des processus évolutionnistes.
 - Subjectivité de l'information et des comportements.
 - Innovation et stratégies de différenciation sont au cœur des comportements concurrentiels.
 - Le monopole et la concentration des entreprises ne sont pas contradictoires avec la concurrence pourvu qu'il y ait libre entrée.
 - Pas de théorie sur la captation du surplus.

Les politiques de la concurrence: la tentation du syncrétisme

- **Modèle SCP:** la concurrence doit bénéficier prioritairement aux consommateurs (règlement (CE) n° 139/2004).
- **Modèle CSP:** La concurrence est un outil d'émulation de l'offre productive ; elle permet de renforcer la compétitivité des entreprises et les pousse à l'innovation (article 32 du TFUE).
- **Auto-régulation:** La concurrence permet le fonctionnement optimal du marché (article 3 du TFUE). Les politiques économiques doivent donc être menées dans le respect du cadre concurrentiel (article 119 du TFUE).

L'incohérence des politiques de la concurrence: le cas du secteur des NTIC

« dès lors qu'elle joue le rôle d'une politique industrielle même implicite, la politique de concurrence s'expose à des risques comparables à cette dernière. Elle ne saurait être tenue comme étant à l'abri de risques de capture ou de détournement de la part d'opérateurs soucieux de se protéger de la concurrence. L'asymétrie informationnelle existante au détriment des autorités peut les exposer à soutenir des poursuites stratégiques pouvant conduire à des cas, particulièrement préjudiciables en termes de bien-être collectif, de faux positifs. En outre, comme nous l'avons vu, la politique de concurrence européenne ne saurait être tenue comme entièrement préservée d'une approche par trop discrétionnaire, dénoncée comme l'un des défauts intrinsèques des politiques industrielles. »

F. Marty 2012 « « Concurrence et politique industrielle: analyse de logiques distinctes », p. 21.

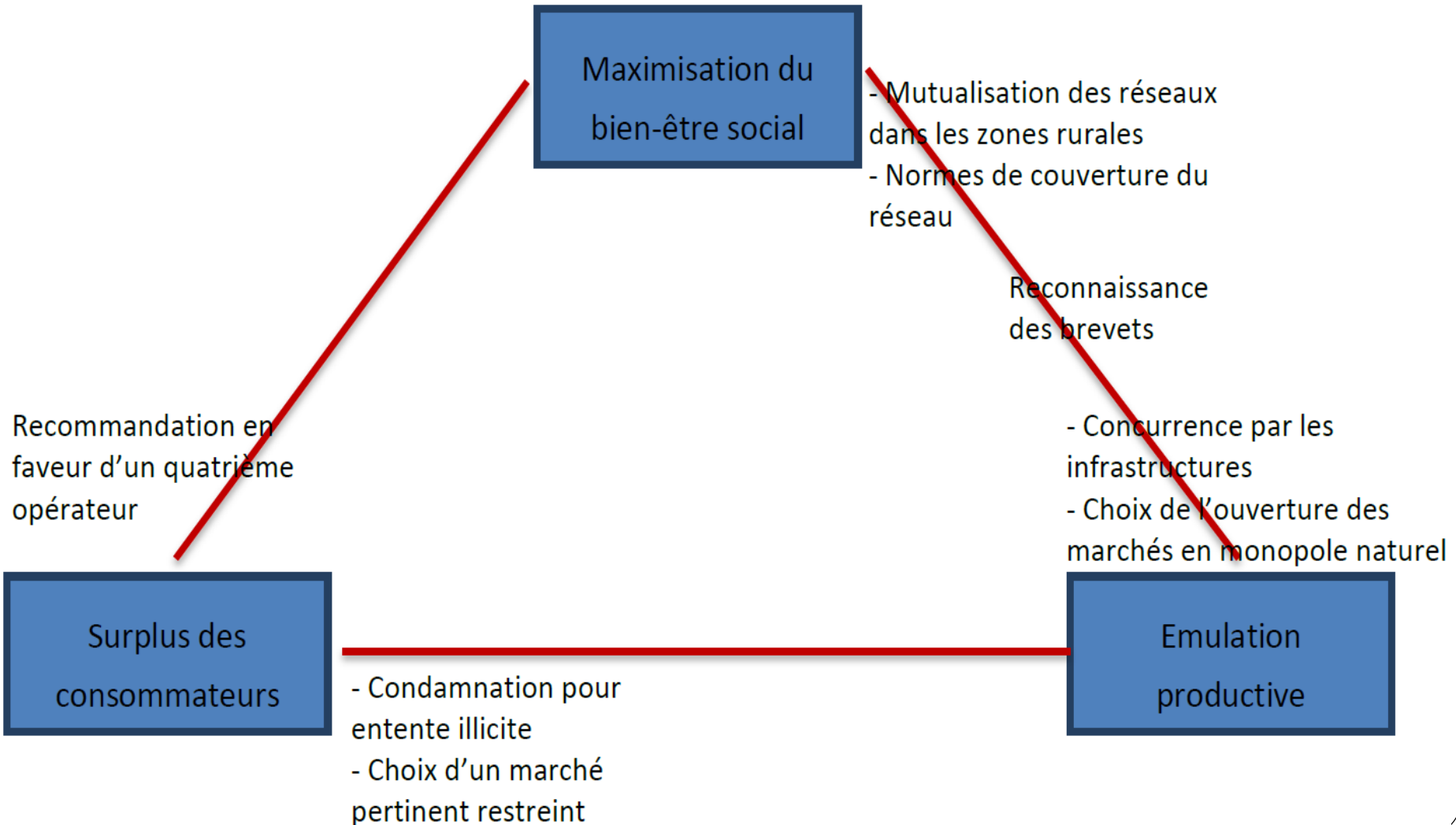
L'incohérence des politiques de la concurrence: le cas du secteur des NTIC

- Concurrence par les infrastructures ou concurrence sur les infrastructures?
- Combien d'opérateurs dans la téléphonie mobile?
- L'émergence de convergences et le marché pertinent.

L'incohérence des politiques de la concurrence: le cas du secteur des NTIC

Objectifs → Normes ↓	Surplus du consommateur	Emulation productive	Optimum social
Nombre de producteurs	Doit être le plus grand possible	Peu importe	Dépend des rendements
Information	Transparente	Doit être appropriable	Technologie ouverte régulée
Diff. des produits	La plus faible possible	pas de régulation	Régulée par des normes
Libre entrée	Oui	Oui	Oui, sauf monopoles nat.

Le triangle d'incompatibilité des politiques de la concurrence



Conclusion: les progrès nécessaires de la pensée économique

- Un pouvoir considérable a été délégué aux autorités de la concurrence.
- Faute d'un appareil théorique suffisant, ces autorités mènent des politiques incohérentes en prenant des décisions contradictoires et de fait discrétionnaires.
- Les économistes doivent approfondir leurs conceptions du marché: tous les marchés suivent-ils les mêmes règles? (repenser la courbe d'offre).